

De : Geneviève Rivard <Genevieve.Rivard@ville.terrebonne.qc.ca>

Envoyé : 21 octobre 2020 13:27

À : St-Gelais, Annie <Annie.St-Gelais@bape.gouv.qc.ca>

Cc : Martine Lanoue <Martine.Lanoue@ville.terrebonne.qc.ca>; Louis-Jean Caron <louis-jean.caron@ville.terrebonne.qc.ca>; Karine Dancose <Karine.Dancose@ville.terrebonne.qc.ca>; Nadine Lussier Nadine.Lussier@ville.terrebonne.qc.ca

Objet : RE: BAPE - Projet d'agrandissement du lieu d'enfouissement technique de Lachenaie (section sud-ouest du secteur nord) - 1e série DQ

Bonjour Mme St-Gelais,

Voici le complément d'information relatif à la **question 1C** sur les changements climatiques qui provient de monsieur Jean-Marc Viau, directeur général de CEC. Ci-dessous, la réponse de M. Viau de même que les trois (3) pièces justificatives jointes au courriel.

Les changements climatiques ont été considérés dans notre évaluation des projections de production de lixiviat. Les réponses aux questions QC-11 à QC-15 mentionnent que nous avons pris en considération les changements climatiques et que le volume demandé sera moindre que le volume de l'entente, soit 2 100 m³/jour. L'annexe QC12 présente que la quantité maximale sera de 596 000 m³/année, soit 1 633 m³/jour, ceci en considérant les volumes supplémentaires considérés par les changements climatiques. Donc, 467 m³/jour de moins que notre entente. De plus, nous avons joint une étude de la performance de notre système actuel qui permet de démontrer que notre système de traitement actuel sur le site d'enfouissement technique de Terrebonne permet de maîtriser des augmentations significatives de charges et de les traiter effacement.

En espérant le tout conforme à vos attentes.

Salutations,



Geneviève Rivard, M.Env.

Coordonnatrice - qualité des milieux de vie

Direction du génie et environnement

3060 chemin Saint-Charles, Terrebonne (Québec) J6V 1A1

Tél. : 450 471-8265, poste 1303 - Téléc. : 450 471-3018



Ce message est strictement réservé à l'usage de l'individu ou de l'entité à qui il est adressé et contient de l'information privilégiée et confidentielle. Si le lecteur de ce message n'est pas le destinataire projeté, vous êtes par la présente avisé que toute lecture, divulgation, distribution ou copie de cette communication est prohibée. Si vous avez reçu cette communication par erreur, veuillez la détruire immédiatement.